



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA

Communiqué de presse

Jeudi 7 mars : grève reconductible des agent·e·s de l'OFPRA - jour 3 !

Ce mercredi 6 mars, 200 agent·e·s de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) étaient à nouveau mobilisé·e·s dans le cadre d'une grève reconductible entamée le mardi 5 mars 2024. **Réuni·e·s en assemblée générale, elles et ils ont voté la reconduction pour une troisième journée consécutive.** Ce sera la septième journée où elles et ils cessent le travail depuis octobre 2023.

Les agent·e·s de l'OFPRA, confronté·e·s depuis longtemps à un rythme de travail et de productivité effréné, avec comme seul objectif la réduction constante des délais d'instruction des demandes d'asile, revendiquent **une baisse de 25% des objectifs chiffrés imposés à l'ensemble des services de l'Office.** Cette revendication est réaliste, puisqu'elle se situe en deçà des préconisations du rapport rendu courant 2022 à la Direction de l'OFPRA par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), et qui n'a pas été communiqué aux personnels de l'Office avant la publication récente d'un article de *Mediapart*.

Les agent·e·s de l'Office revendiquent également une amélioration de la qualité du service public rendu aux personnes protégé·e·s à travers des **recrutements pérennes et à la hauteur des besoins au sein du Pôle protection, chargé de la délivrance des actes d'état-civil** aux personnes bénéficiaires de la protection internationale. Celles-ci doivent en effet attendre plus d'un an avant de recevoir les actes d'état-civil nécessaires à leur vie quotidienne en France.

Les agent·e·s demandent enfin des **recrutements supplémentaires dans les services du budget et des ressources humaines**, non adaptés à la taille actuelle de l'établissement.

Des représentant·e·s des syndicats ASYL et CGT·OFPRA ont été reçu·e·s le mardi 5 mars par la Direction de l'établissement. Cette dernière **n'a donné satisfaction à aucune des trois revendications principales portées par les agent·e·s**, contrairement à ce qui a été affirmé par voie de presse hier par le Directeur général de l'OFPRA. Il n'a livré aucun élément précis, ni pris d'engagement concret sur les négociations actuellement en cours du Contrat

d'objectifs et de performance (COP) avec les Ministères de l'Intérieur et du Budget. Pourtant, l'issue de ces négociations déterminera les conditions de travail des agent·e·s pour les années à venir.

Les agent·e·s de l'OFPPRA ont reçu le soutien, sur les réseaux sociaux et sur le piquet de grève, de plusieurs parlementaires et du maire de Fontenay-sous-Bois, qui ont rappelé la justesse et la légitimité de leurs revendications en faveur du droit d'asile et d'un service public de qualité pour les demandeurs et demandeuses d'asile et les personnes protégées. A ce sujet, plusieurs parlementaires issus de différents groupes ont déposé des questions écrites au ministre de l'Intérieur.

Les agent·e·s de l'OFPPRA se réuniront à nouveau demain 7 mars devant le siège de l'OFPPRA (201 rue Carnot, à Fontenay-sous-Bois) à partir de 10h. Elles et ils tiendront une assemblée générale à compter de 11h, et attendent enfin des négociations constructives avec la Direction de l'établissement, en y associant le cas échéant les tutelles, afin d'obtenir satisfaction de leurs revendications.

Une [caisse de grève](#) a été ouverte ce jour et l'intersyndicale appelle à y contribuer.

Fontenay-sous-Bois, le mercredi 6 mars 2024

Contacts Presse :

Téléphonique : 07 53 70 67 11
CGT OFPPRA : cgtofpra@ofpra.gouv.fr
ASYL-OFPPRA : asyl@ofpra.gouv.fr